



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 2 juillet 2013

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2013
3. Remerciements à M. Pierre-Alain Conus
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2013
 - 4.1. Financement de l'achat du bâtiment de l'Ancienne Poste, Grand-Rue 5
 - 4.1.1. Présentation
 - 4.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de l'achat du bâtiment de l'Ancienne Poste, Grand-Rue 5
 - 4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013
5. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

* * * * *

M. Roland Dumoulin, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue. Il souhaite également la bienvenue à Mme Christiane Dewarrat qui a été élue en remplacement de M. Conus, Conseiller général démissionnaire.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 18 juin 2013. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

1. Appel

Présents : 23 conseillers généraux

Excusés : Mmes Angélique Grob, Sarah Duflon et Caroline Richoz (Gamper), MM Guillaume Savoy, Raphael Richoz, Jean-François Tomare et Stéphan Vionnet

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 16 avril 2013 est approuvé par 23 voix.

3. Remerciements à M. Pierre-Alain Conus

M. le Président tient à marquer le passage de M. Conus pour son engagement pour la collectivité publique et pour son dévouement.

M. Conus remercie chaleureusement les personnes présentes pour l'expérience qu'il a pu vivre. Il souhaite bon vent au CC et CG qui travaillent de toute leur énergie et de tout leur cœur.

4. Modification et approbation du budget d'investissements 2013

4.1. Financement de l'achat du bâtiment de l'Ancienne Poste, Grand-Rue 5 : Fr. 1'100'000.-

4.1.1. Présentation

M. le Président donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier souligne que cela fait quelques années que le CC s'intéresse à ce bâtiment. Premièrement, lors du concours urbanistique, puisque des bâtiments LSI étaient prévus à cet emplacement. Suite au refus des propriétaires de vendre leur bien, une autre solution a été trouvée pour la construction des LSI. Le projet Valtraloc s'en est d'ailleurs retrouvé allégé et l'achat n'était plus forcément nécessaire. Lors de la mise en vente de la maison, le CC s'est reposé la question de l'achat de ce bâtiment. En raison du manque de locaux pour la petite enfance, du manque de place pour l'école et suite à certaines propositions de citoyens, le CC est allé visiter le bâtiment. Il s'est rendu compte que ce dernier est sain, qu'il y a de la surface et qu'il est très bien entretenu. Le sous-sol (près de 80m²) peut facilement être aménagé pour une exploitation future. Le local de l'ancienne poste est utilisable de suite et en bon état. La proximité avec la place de la Condémine est un atout, ce d'autant plus que l'accès entre la place et le passage à piétons pour aller à l'école était prévu sur cette propriété. Il s'agit donc d'un atout supplémentaire. Il n'y a toutefois pas encore d'affectation bien précise pour le sous-sol et le rez-de-chaussée. La demande est néanmoins présente, puisque la gendarmerie souhaite maintenir un poste à Attalens et avoir pignon sur rue au centre du village. Bien que le bâtiment soit relativement cher, en se basant sur les locations pratiquées par les derniers propriétaires et en tenant compte d'un montant de Fr. 100.-/m² pour la location de surfaces commerciales, on obtient un rendement de 4%. Le CC a donc fait une offre au prix affiché pour montrer sa volonté d'être acquéreur. **M. le Syndic** ajoute qu'il y avait également un intérêt très marqué d'entreprises pour acheter ce bâtiment. C'est pour cette raison que le prix proposé était identique à la demande. De plus, l'indice d'utilisation du sol permet de densifier l'habitat et de créer d'autres logements. Toutefois, la motivation du CC est liée à la petite enfance, aux écoles et sociétés. C'est ce qui a décidé les propriétaires à retenir notre offre.

M. Tinguely relève qu'il est judicieux de penser au développement de la commune. Il est toutefois surpris du choix proposé par le CC, car nous avons un projet d'extension d'un bâtiment scolaire. Le million demandé serait donc mieux investi pour concentrer les forces et la direction prise d'un centre scolaire fort sur un seul site. **M. Tinguely** ajoute qu'il a déjà entendu les mêmes discours de rendement lorsque la commune a acheté d'autres bâtiments au centre du village. Il constate toutefois que le rendement n'est pas identique à ce qui avait été avancé à l'époque. Il a finalement l'impression qu'on propose de mettre 1 million de plus pour l'aménagement du centre village. Il s'agit donc pour lui d'un mauvais choix et estime qu'il ne faudrait pas acheter ce bâtiment.

M. Alibert partage l'avis de **M. Tinguely**. Il ajoute que depuis quelques temps, l'accent est mis sur la prudence au niveau des dépenses et des finances. Il estime également que le montant prévu pour les aménagements est largement sous-

estimé. Bien qu'il soit juste que le CC se pose la question de l'achat et la soumette au CG, M. Alibert souligne qu'il n'y a pas besoin de se précipiter et qu'il faut voir le développement du site scolaire de manière plus globale sans tenir compte de cette proposition d'achat qu'il considère comme « bancale ».

M. le Syndic précise qu'il ne s'agit pas « d'éclater » le site scolaire. Le besoin se situe au niveau du para et extrascolaire. Le CC maintient un site scolaire du Petit prince sur un seul site avec des bâtiments adaptés. M. le Syndic ne souhaite toutefois pas ouvrir le débat sur le rendement des autres bâtiments, puisque l'Auberge de l'Ange est par exemple utile à toutes les sociétés, et ce à moindre coût. L'ancienne banque a aussi rendu service à la population et il est difficile de faire un calcul de rentabilité sur ces bâtiments. Le CC cherche donc à utiliser ce bâtiment dans un but d'utilité publique. Si un jour, la commune devait se séparer de ces bâtiments, le CC ne prendrait pas de risque financier. Il faut toutefois dissocier cet achat du centre-village. Il ne s'agit pas d'un rajout au projet centre-village. M. le Syndic conclut que si l'investissement est rentabilisé, alors il ne s'agit pas d'une charge.

M. Menoud demande si une estimation du bâtiment a été faite.

M. le Syndic répond par la négative.

M. Menoud demande s'il y a des inscriptions au RF sur la parcelle.

M. le Syndic répond que ce n'est pas le cas à sa connaissance.

M. Olivier Emonet demande qu'elle est la surface du terrain.

M. le Syndic répond environ 800 m².

M. Alibert demande s'il est possible de suspendre la séance pour que les groupes puissent débattre de ces nouvelles informations.

M. le Syndic donne encore une information concernant les Fr. 75'000 prévus pour l'aménagement : Fr. 54'200.- pour le sous-sol et environ Fr. 20'000.- pour le rez-de-chaussée et faire quelques petits aménagements (ex : déplacement radiateurs).

M. le Président suspend donc la séance pour 5 minutes. Il est 20h03

M. le Président reprend le cours de la séance et passe au point suivant.

4.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la commission financière (ci-après CF). La CF recommande, si l'objet est accepté, de rentabiliser l'investissement en louant au plus vite les locaux non utilisés dans l'immédiat (appartement et local commercial). D'autre part, la CF prend acte que la planification financière n'est pas disponible, car en cours de révision. La CF demande au CC d'être informée régulièrement de l'avancement de la mise à jour de ce document important.

La CF donne son préavis favorable

4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de l'achat du bâtiment de l'Ancienne Poste, Grand-Rue 5 : Fr. 1'100'000.-

Au vote, le crédit d'investissement est approuvé par 19 voix. Il y a 4 avis contraires.

4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013

4.2.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Menoud. **La CF donne son préavis favorable.**

4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013

Au vote, la modification du budget 2013 est approuvée par 20 voix. Il y a 3 avis contraires.

5. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe PDC qui propose la candidature de M. Philippe Alibert. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Bulletins blancs ou nuls : 1

Bulletins valables : 22

Majorité absolue : 12

Est élu par 22 voix, M. Philippe Alibert. Il y a 1 bulletin blanc.

M. Alibert accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

6. Information du Conseil communal

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG de l'état d'avancement du projet Valtraloc. La 1^{ère} étape est prévue pour le printemps 2015. Actuellement, les plans sont au bureau SBG pour une mise à l'enquête finale prochainement. Le retard est dû principalement aux mesures de protection contre le bruit. Il a en effet fallu tout mettre ensemble pour la mise à l'enquête, ce qui a ralenti le projet. Concernant le projet de lutte contre le bruit, projet dirigé par le Canton, plus de 20 parois anti-bruit étaient prévues. Après visions locales, le nombre de parois a été ramené à 3 à hauteur du carrefour de la Grande-Fin. Le Canton a présenté le projet aux propriétaires qui devraient s'opposer lors de la mise à l'enquête.

M. Menoud demande pourquoi le miroir à la Croix-de-Montet a été enlevé.

M. Pierre-Alain Perroud en prend note et effectuera une vision locale avec le SPC qui est seul habilité à prendre une décision. M. Perroud ajoute que le CC a fait la demande de mise en sens unique de cette route au SPC avant le début de Valtraloc. La demande préalable a été acceptée par le Canton. Reste à mettre ces mesures à l'enquête pour une prochaine réalisation.

Mme Perroud demande à qui revient la charge financière des parois anti-bruit.

M. Pierre-Alain Perroud répond que c'est à la charge du Canton, comme tout le reste des mesures anti-bruit.

M. André Blunschi, Conseiller communal, informe le CG que le nombre de participants au concours d'architecture pour l'extension du Renard s'élève à ce jour à 58. Sur ces 58, une dizaine vient de l'étranger : France, Italie, Espagne et Portugal. Pour la suite, le rendu des projets doit se faire à la fin du mois et le retour des maquettes jusqu'au 16 août. Le jury se réunira ensuite.

M. Blunschi ajoute que d'importants dégâts d'eau ont été détectés dans le bâtiment Les Blés. Des recherches sont en cours. Les causes sont les suivantes : étanchéité du toit, malfaçons de l'étanchéité, coude de conduite cassé, système d'arrosage percé. Suite à la mise sous pression, d'autres problèmes sont encore détectés du côté des abris PC. Mesures prises : mandat d'une entreprise d'étanchéité, recherches de fuites. Conséquences : le sol de la salle polyvalente se décolle, tout comme le linoléum des 2 salles de classe. Si l'expert donne la possibilité d'assécher de suite, on démarrera sans attendre et il faudra refaire les revêtements de sols. Mais nous ne sommes pas sûrs d'être opérationnels à la rentrée. La plupart des coûts seront pris en charge par l'assurance. Mais ce n'est pas le cas de l'étanchéité du toit, dont les Fr. 21'000 seront à notre charge.

Mme Zanetti demande si la commune peut se retourner contre les entreprises.

M. le Président répond que c'est difficile, car il s'agit de défauts cachés et que le délai de 10 ans est écoulé.

Mme Kenklies demande ce qui va se passer pour la rentrée, si les classes ne sont pas prêtes.

M. Blunschi répond que nous avons la possibilité de décaler la rentrée d'une semaine, de partitionner une salle de gym ou encore d'accueillir une classe dans la salle des commissions à l'administration.

Mme Kenklies demande pourquoi ne pas envisager un container.

M. Blunschi répond qu'il faut tenir compte d'un délai de 8 semaines pour la livraison, sans compter la mise en place.

M. le Syndic ajoute que ces frais seront pris en charge par l'assurance. De plus, ce type de décision sera pris par l'assurance, même si nous avons quelques propositions.

M. Tinguely souligne qu'il ne faut pas presser les entreprises, afin que le travail se fasse dans les règles de l'art.

Le CC en prend note.

M. Robert Savoy, Vice-Syndic, informe le CG que le véhicule tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse a été reçu et inauguré le week-end dernier. Une économie de plus de Fr. 30'000 a été réalisée sur l'achat.

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, informe le CG que la manifestation 2014 autour de l'énergie aura lieu sur le thème de la mobilité douce. L'idée générale est de coupler la manifestation avec un acte solidaire : faire des km pour la fondation « loisirs pour tous ». Mme Lapierre profite de faire un appel à toutes les bonnes âmes pour donner un coup de main pour l'organisation.

M. Roland Besse, Conseiller communal, informe le CG qu'il met fin à son mandat de Conseiller communal pour le 1^{er} octobre 2013, car il quitte la commune d'Attalens. Il tient à remercier l'ensemble du personnel de la commune d'Attalens et ses collègues actuels et passés du CC et du CG pour la patience dont ils ont su faire preuve à son égard.

7. Divers

M. Alibert informe le CG que samedi 21 septembre 2013 aura lieu l'inauguration du sentier du Creux-Guillod. Rendez-vous à 9h00 sur le parking de la Condémine.

M. Dominique Beaud se réfère à l'assemblée de l'USA. Il a entendu que suite à une décision de la commune et du tenancier de l'Auberge de l'Ange, la salle ne serait plus utilisée pour les lotos.

M. le Syndic l'apprend à l'instant, s'en étonne, vérifiera et donnera des nouvelles.

M. Sébastien Beaud a appris qu'un parent avait inscrit son enfant à la crèche à l'Ancienne Banque. Après inscription, les parents ont été informés que la crèche fermait ses portes..

M. Besse répond qu'il s'agit d'une maternelle, et qu'il y en a deux à Attalens. Fin 2012, il a rencontré avec M. Blunschli les responsables de la maternelle de l'Ancienne Banque et admet qu'il y a eu mauvaise compréhension, puisqu'ils ont compris que Mmes Monnard et Tinguely allaient arrêter à la fin de l'année scolaire. Ainsi, et en raison des problèmes de locaux scolaires, il a été convenu que la maternelle de l'école reprendrait les locaux de l'Ancienne Banque. Il y a donc eu un couac, puisque Mme Monnard avait déjà pris les inscriptions. D'autres locaux ont été proposés, mais Mme Monnard a décidé de cesser son activité. Le CC a donc réorganisé l'accueil, en collaboration avec la maternelle et l'AES : la maternelle de l'école va être transférée à l'Ancienne Banque et prendre les enfants non-scolarisés ; ceux qui sont en enfantine seront pris en charge par l'AES qui va étendre ses prestations.

M. Sébastien Beaud comprend donc qu'on a mis Mme Monnard à la porte.

M. Besse répond qu'il fallait des places pour la rentrée scolaire. Il rappelle également que la commune met à disposition des locaux pour une entreprise privée. Mme Monnard avait dit penser cesser son activité. Elle a finalement pris la décision une année plus tôt qu'elle ne l'imaginait.

M. Reynald Emonet demande si les décorations de Noël sont prévues pour la fin de l'année.

Mme Lapierre répond que le dossier avance et qu'une décision sera prise sur la base d'un photo montage.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié et lève la séance. **Il est 20h50.**

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



Le Président

Roland Dumoulin



